

Joëlle FLACHET
Référént CC Coeur Du Var

Brignoles, le 6 avril 2021

Le Sous-Préfet de BRIGNOLES

aux

Membres titulaires de la CSS
Liste de destinataires in fine

OBJET : Commission de Suivi de Site - Installation de stockage de déchets non dangereux
« Le Balançon » au CANNET-DES-MAURES.

La commission de suivi de sites (CSS) ayant à connaître de l'activité de l'installation de stockage de déchets non dangereux "Le Balançon" exploitée par la société PIZZORNO ENVIRONNEMENT au CANNET-DES-MAURES, se réunira cette année, **le jeudi 22 avril 2021 à 09 h 30 en visio-conférence.**

L'ordre du jour des travaux de cette commission développera les points suivants :

- Quorum
- Approbation du compte rendu de la CSS du 02 juillet 2019
- Bilan annuel 2019 et 2020 des activités du site et projets 2021
- Bilan de l'inspection par la DREAL 2019 et 2020 et situation 2021 au jour de la CSS
- Questions diverses.

Je vous serais obligé de bien vouloir y participer ou de vous y faire représenter et je vous remercie de confirmer votre présence auprès du Cyprès par mail à fflorentino@cypres.org ou par téléphone au 04 42 13 01 00. Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).



Olivier BITZ

Liste des destinataires : membres titulaires Arrêté Préfectoral du 19 novembre 2020

Collège Administrations de l'état

- | | |
|--|---|
| ✓ Préfecture du Var | Monsieur le Préfet ou le Sous-Préfet de Brignoles |
| ✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA | Madame la Directrice ou son représentant |
| ✓ Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) | Monsieur le Délégué départemental ou son représentant |
| ✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var (DDTM) | Monsieur le Directeur départemental ou son représentant |
-

Collège des collectivités territoriales

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| ✓ Commune du Cannet-des-Maures | Monsieur Jean-Luc LONGOUR |
| ✓ Commune du Luc-en-Provence | Monsieur Jean-Michel DRAGONE |
| ✓ Commune des Mayons | Monsieur Denis GYNOUVES |
| ✓ Commune de Gonfaron | Madame Sophie BETTENCOURT-AMARANTE |
| ✓ Conseil Départemental du Var | Monsieur François CAVALLIER |
-

Collège exploitant

- | | |
|--------------------------|--|
| ✓ PIZZORNO ENVIRONNEMENT | Monsieur Hervé ANTONSANTI, Directeur de la branche valorisation-traitement |
| ✓ PIZZORNO ENVIRONNEMENT | Madame Christine YUSTE, Directrice traitement |
-

Collège salariés

- | | |
|--------------------------|---|
| ✓ PIZZORNO ENVIRONNEMENT | Monsieur Jean-Franck POINCLOU, Directeur d'exploitation |
| ✓ PIZZORNO ENVIRONNEMENT | Madame Nathalie STEBIG |
-

Collège des riverains

- | | |
|--|-------------------------|
| ✓ Association « Ethique Environnement » | Monsieur Paul GARCIA |
| ✓ Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature, et de l'environnement (UDVN-FNE 83) | Monsieur William DUMONT |
| ✓ Riverain de l'ISDND | Monsieur Daniel OGET |
| ✓ Comité de Défense du Cadre de Vie du Territoire des Maures | Monsieur Didier PERRIN |

MANDAT - BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article 12 « Modalités de vote » du règlement intérieur de la Commission de Suivi de d'ISDND « le Balançon » au Cannet-des-Maures

- Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre
- Nul ne peut détenir plus d'un mandat
- Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance

Je soussigné(e)

représentant de.....

du collège.....

donne pouvoir à

représentant de.....

du collège.....

à l'effet de me représenter et de voter à :

la Commission de Suivi de Sites (CSS) d'ISDND « le Balançon » au Cannet-des-Maures
le jeudi 22 avril 2021 à 09 h 30 en visio-conférence

Fait le :

Signature :